

**BDR IMMO SAS**  
**SAS unipersonnelle**  
**Au capital de 40 000 euros**  
**Siège social : DIJON (21000) – 1, Rond Point de la Nation**  
**Société en formation**

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon le 18 JAN. 2012  
sous le n° A 326

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 21 DECEMBRE 2011**

**RESOLUTIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**

L'an deux mille onze, le 21 décembre,

Monsieur Alain MAIRE, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 456 634 180 € dont le siège social est situé à DIJON (21000) – 1, Rond Point de la Nation, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 352 483 341, associé unique de la Société BDR IMMO SAS.

Statue par les présentes sur l'ordre du jour suivant :

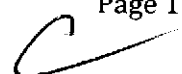
- Constatation du versement du capital social
- Approbation et signature des statuts
- Nomination du Président
- Nomination du Directeur Général
- Nomination des commissaires aux comptes
- Pouvoirs

Il est présenté le projet de création de la SASU « BDR IMMO SAS », structure qui sera dédiée à l'organisation et la gestion de la co-promotion en CEBFC.

Monsieur Alain MAIRE, es-qualité, adopte sans réserve les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION : CONSTATATION DU VERSEMENT DU CAPITAL SOCIAL**

Au titre de la constitution de la Société, l'associée unique, soussignée, apporte une somme en numéraire de 40 000 euros. Ladite somme correspondant à 400 actions de cent euros (100 €) de valeur nominale, souscrites en totalité et entièrement libérées ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi le 21 décembre 2011 par l'associée unique. Cette somme de 40 000 euros a été déposée le 21 décembre 2011 pour le compte de la Société en formation.



## DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION ET SIGNATURE DES STATUTS

Il est rappelé que les statuts prévoient un capital social de 40 000 euros en numéraire.

L'objet social de la société est, soit directement, soit indirectement, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations, en France et, quand il y aura lieu, à l'étranger:

- la réalisation de toutes opérations dans le domaine immobilier, notamment :
- la prise de participation dans des sociétés exerçant une activité de promotion immobilière ou d'aménagement en particulier les sociétés civiles de construction vente,
- l'achat et la vente de biens fonciers,
- l'acquisition de parts de SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) ou de sociétés foncières,
- et généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La Société peut agir tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou sociétés, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet .

Sa dénomination sociale est BDR IMMO SAS.

L'Associée unique approuve et signe les statuts de la Société en formation BDR IMMO SAS.

## TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DU PRESIDENT

L'associée unique nomme Monsieur Jérôme LACAILLE aux fonctions de Président, sans limitation de durée lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

## QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'associée unique nomme Monsieur Alain COSTE, aux fonctions de Directeur Général, sans limitation de durée lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

## CINQUIEME RESOLUTION : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associée unique nomme KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne SAS, représentée par Monsieur Jean-François MALLÉN, Président, en tant que Commissaire aux comptes titulaire qui exercera sa mission conformément aux dispositions du Code de Commerce.

L'associée unique nomme KPMG Audit Sud Est SAS, représentée Monsieur Frédéric ROGIER, Président, en tant que Commissaire aux comptes suppléant qui exercera sa mission conformément aux dispositions du Code de Commerce.

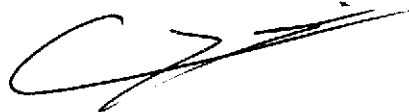


SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés.

CLOTURE :

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a series of connected, fluid strokes that form the rest of the name.